

grés. Ce sont celles où vous êtes, Monsieur, et nous savons ce que nous pouvons espérer de votre zèle, de votre savoir et de votre maturité.

DISCOURS

DE M. RICHARD, PRÉSIDENT ENTRANT.

MONSIEUR LE PRÉFET, MONSIEUR LE MAIRE,

En prenant possession de ce fauteuil, je suis heureux de pouvoir vous témoigner toute notre gratitude pour la bienveillance que vous avez toujours montrée à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, et tout particulièrement pour l'honneur que vous voulez bien faire à elle et à son nouveau président, en venant assister à cette séance. Ce témoignage de haute estime pour nos travaux et de sympathie pour nos personnes nous est très-précieux, et nous en conserverons le souvenir comme une récompense du peu de bien que nous avons fait et comme un encouragement à celui que nous avons le désir de faire.

MESSIEURS,

Les circonstances dans lesquelles vous m'avez fait l'honneur de m'appeler pour la seconde fois à la présidence de notre Société, vont m'imposer des obligations devant la gravité desquelles, j'ai reculé un instant, dans la crainte de n'avoir ni assez de temps ni assez de force pour les bien remplir. — En effet, c'est au mois de mai prochain, que doit s'ouvrir dans notre ville le *Concours Régional* des départements de l'ouest, et je pense que nous devons saisir avec empressement cette rare et favorable occasion de nous occuper tout spécialement d'une question qui intéresse au plus haut point l'agriculture, l'industrie et le commerce de notre pays. Je veux parler de la

culture, de la préparation et de l'emploi du chanvre dans le département de la Sarthe.

Cette question me préoccupe depuis bien des années. Elle a été pour moi dès 1860, vers la fin de ma première présidence, l'objet d'une correspondance suivie, et de longs entretiens avec un industriel considérable, qui désirait faire patronner dans le pays, par notre Société, des procédés de rouissage et de broyage qu'il employait pour son propre compte, dans un grand établissement de Belgique. Ces procédés ne parurent ni à moi, ni aux hommes compétents auxquels j'en parlai alors, applicables aux besoins et aux habitudes de la Sarthe, et c'est pour cela que je ne crus pas devoir vous en proposer le patronage. -- Je n'en suis pas moins demeuré convaincu qu'il y avait à cet égard beaucoup de choses à faire, de grands intérêts à sauvegarder, des problèmes bien dignes d'occuper la Société, à résoudre; les renseignements que je n'ai cessé de prendre depuis lors n'ont fait qu'accroître mes convictions; je veux essayer aujourd'hui de vous les faire partager.

Dans votre séance du 27 décembre 1858, à propos d'une lecture de notre cher collègue, Monsieur Surmont, sur les conséquences probables de la liberté, non encore décrétée, du commerce des céréales, je vous disais :

« Je considère la liberté du commerce des grains, la suppression de l'échelle mobile, comme le plus sûr moyen d'obtenir le pain au plus bas prix possible... L'échelle mobile, sous prétexte d'empêcher la disette, la provoque et ne sait pas l'atténuer quand elle l'a produite, tandis que la liberté, plus qu'aucune autre mesure, pourrait amener ce résultat, etc. »

.
Les événements se sont chargés de justifier ces appréciations; en effet, par un décret célèbre, Sa Majesté l'Empereur a proclamé la liberté du commerce des grains, et, bien que notre dernière récolte ait été fort médiocre, le prix des céréales n'a presque pas dépassé celui des années d'abondance!...

Je ne veux ni ne puis en ce moment discuter devant vous les causes multiples de ce fait ; je crois pouvoir cependant affirmer qu'il se reproduira désormais, tant que subsistera la liberté du commerce des céréales.

Mais, de même qu'il est rare de trouver dans le champ de blé le mieux cultivé, des récoltes qui ne contiennent pas un peu d'ivraie, de même il est rare en ce monde d'obtenir un bien qui ne soit pas mélangé d'un peu de mal.

Le bien, ici, c'est et ce sera le prix toujours modéré du principal aliment des classes pauvres ; le mal, c'est le prix parfois si abaissé des céréales, qu'il couvre à peine les frais de culture, et fait affluer vers les villes les travailleurs trop peu rémunérés des campagnes.

A ce mal quel remède apporter ?

Lorsqu'en 1860, j'eus l'honneur d'ouvrir et de présider vos *séances générales*, appelant votre attention sur l'infériorité des salaires ruraux et sur la désertion qui en était la conséquence, j'ai cru pouvoir vous dire :

« L'industrie enlève à l'agriculture des bras auxquels elle
« demande de moins rudes labeurs et donne des salaires plus
« élevés... Eh bien, que l'agriculture, à son tour, *se fasse in-*
« *dustrielle* ; qu'elle ne se borne pas en quelque sorte à pro-
« duire des céréales qui souvent payent à peine leurs frais ;
« qu'elle élève des bestiaux en plus grande abondance, et sur-
« tout qu'elle s'adonne davantage à la culture des plantes que
« *l'industrie* recherche et paye libéralement !... »

Mais il n'est pas donné à tous les sols de produire indistinctement toutes les plantes que réclame l'industrie : les uns conviennent aux betteraves, les autres aux colzas ; ceux-ci aux lins et ceux-là aux chanvres ; parmi ces derniers terrains il faut ranger une bonne partie de notre département.

Il semble résulter des renseignements que j'ai pris, soit dans les statistiques officielles, soit auprès des hommes les mieux en position d'en fournir d'exacts, que la culture du chanvre dans la Sarthe occupe environ 12,000 hectares de terres, produit

à peu près 10,000,000 de kilogrammes de chanvres broyés, dont la vente met une somme de 7 à 8 millions entre les mains des producteurs. La moitié de ces chanvres était employée, jusqu'à ces dernières années, à confectionner des cordes et cordages pour le commerce, et surtout pour la marine de l'État; l'autre était absorbée par les filatures et convertie en toiles de diverses espèces. On évalue à 20,000, le nombre des ouvriers et ouvrières qui, dans le Département, sont annuellement occupés à faire subir au chanvre des transformations qui représentent une valeur de 23 millions de francs; — et je ne parle pas du blanchissage des toiles, de leur appropriation aux usages domestiques, de leur transformation dernière en papiers de toutes sortes.

Quelle source de travail et de richesse! et comme ce serait bien là la plante *industrielle* par excellence, dont il faudrait étendre la culture dans notre pays, si nous étions certains de lui trouver toujours des débouchés suffisants; car en industrie agricole, comme en toute autre, il ne suffit pas de produire, il faut vendre, et vendre à un prix rémunérateur. Or, ici se rencontre une grosse difficulté à résoudre. Je vous ai dit que, jusqu'à ces dernières années, la moitié à peu près de nos chanvres était expédiée à des conditions avantageuses dans nos ports, où elle était employée à faire des cordages pour la marine de l'État. Depuis les récents traités de commerce qui ont ouvert notre marché intérieur à l'importation des produits étrangers, les chanvres de Russie sont venus faire aux nôtres une concurrence de prix difficile à soutenir. Heureusement que par une de ces lois d'équilibre providentiel qui gouvernent le monde, tandis qu'un débouché se fermait à nos frontières, un autre s'ouvrait dans l'intérieur même de notre département ou sur ses limites; la filature mécanique prenait un tel essor, qu'elle devenait en mesure de consommer tous les chanvres produits dans la Sarthe, si tous eussent été propres à la filature.

Mais, chose singulière, la culture du chanvre, si nous en

croyons des témoignages dignes d'une grande attention, aurait marché et semblerait en voie de marcher encore, si elle n'est pas arrêtée, en sens inverse des besoins de la consommation ; alors qu'elle devrait, aujourd'hui plus que jamais, donner tous ses soins à produire des chanvres fins, doux, flexibles et soyeux, elle amènerait de plus en plus sur le marché des chanvres durs et grossiers, mal préparés et qui ne peuvent être filés qu'avec un travail considérable et un déchet énorme, 30 à 40 p. 0/0, ce qui aurait obligé certaines filatures à aller s'approvisionner en Anjou, en Poitou, en Bretagne, etc. à des conditions pour elles fort onéreuses, et fort dommageables pour l'agriculture locale.

A quoi tiendrait ce fâcheux état de chose?... Serait-ce à la nature du sol? Non ; les hommes les plus expérimentés affirment, et le passé a prouvé, que ce sol léger, sablonneux, est éminemment propre, dans une bien plus grande étendue qu'il n'est nécessaire, à la production de chanvres de filature supérieurs? Comment expliquer alors qu'il puisse s'en trouver des sortes qui ne se vendent que 50 ou 60 francs les 100 kilogrammes, alors qu'il en est d'autres qui trouvent des acheteurs à 90 et 100 francs.

On prétend trouver les causes de ces différences dans :

- 1° Le mode de culture.
- 2° Le mode de rouissage.
- 3° Le mode de broyage.

§ 1^{er}.

La culture.

Il y a vingt-cinq ans, on ne cultivait guère dans le Département que des chanvres courts, fins et doux, propres à la fabrication de la toile. Mais vers cette époque, certains cultivateurs, entraînés par les encouragements de négociants qui rêvaient, pour le pays et pour eux-mêmes, le monopole des fournitures de la marine, ne songèrent plus qu'à produire des chanvres,

hauts, gros et forts comme ceux qui viennent tout naturellement dans les fertiles vallées de la Loire.—Pour y parvenir, ils eurent recours aux ensemencements très-clairs, et dans ces dernières années à un emploi *immodéré* du guano et des autres engrais artificiels. Quelques-uns réussirent; tous voulurent tenter la fortune; les procédés gagnèrent de proche en proche, et les contrées qui fournissaient autrefois les chanvres les plus doux, les plus fins, les plus souples, n'apportèrent plus sur le marché que des chanvres grossiers, durs, cassants et impropres à la filature. D'un autre côté, pour épargner la peine et la main-d'œuvre devenues si coûteuses, les cultivateurs se sont mis à arracher en même temps la plante mâle et la plante femelle, dont la maturité cependant a lieu à plus de quinze jours d'intervalle, et dont les qualités sont tellement différentes, qu'il est impossible de les bien rouir, broyer, peigner, filer et tisser ensemble, alors même que chacune d'elles aurait pu l'être séparément, avec une complète perfection.

N'y aurait-il pas lieu, sinon de proscrire tout à fait la culture des grands et gros chanvres à cordages, tout au moins de la réduire aux terrains qui lui sont naturellement favorables, et d'encourager, sur tous les autres, la production des chanvres de filature? N'est-il pas à craindre, si on ne s'empresse de le faire, de voir dans un très-prochain avenir se perdre la réputation jusque-là si bien méritée de nos produits, et notre marché délaissé? . . .

§ II.

Le rouissage.

Le rouissage, qui a pour but de séparer la fibre du chanvre de sa partie ligneuse et gomme-résineuse, est une opération très-délicate, et qui a, sur la qualité du textile, une influence décisive. Suivant que le chanvre est arrivé à un degré plus ou moins grand de maturité, suivant que l'eau dans laquelle on opère est plus ou moins chaude, plus ou moins saturée de ma-

tières étrangères, suivant le temps de séjour dans l'eau, les résultats du rouissage sont tout à fait différents. — On comprend dès lors combien doit être aventureux un semblable travail opéré sans règle, sans principe, dans des eaux de nature et de température diverses, sur des plantes de qualité et de maturité si variées ; combien surtout doit être détestable le rouissage des tiges mâles et femelles, soumises ensemble pendant le même temps et sans éruissage préalable à l'action des eaux. Je ne veux pas vous parler ici de la perte des substances fertilisantes qu'entraîne le rouissage en rivière, des influences qu'il peut avoir sur la santé des hommes et la mortalité du poisson, des miasmes désagréables sinon délétères, qu'il répand partout où il est exécuté sur une large échelle, toutes questions qui pourraient donner lieu à des discussions qu'il ne me paraît pas utile de rouvrir en ce moment. Mais en ce qui concerne l'influence du rouissage, tel qu'il est pratiqué, sur la qualité du textile, n'y a-t-il rien à faire de mieux que ce qui se fait ? La science à laquelle nous devons chaque jour tant de merveilleuses découvertes, serait-elle impuissante à fournir des moyens sûrs, précis, économiques de rouir le chanvre à la ferme même, sans déplacement, sans personnel spécial, aux heures perdues du jour et de l'année, au fur et à mesure des besoins, comme on fait sa lessive?... Pour moi, je ne puis le croire, et je pense qu'il faut l'encourager à chercher ces moyens. Il ne s'agirait pas, comme vous le voyez, d'ajouter de nouvelles entraves à celles qu'on a cru devoir apporter au rouissage en rivière, non ; il s'agirait au contraire de rechercher un procédé qui soustraye à tout jamais l'agriculture à ces entraves, en lui fournissant un moyen de rouir son chanvre sans inconvénient pour personne.

§ III.

Le broyage.

Pour être convenablement exécuté, le broyage du chanvre demande beaucoup de temps, de soin et de labour. Il est devenu

plus difficile depuis que l'on récolte et que l'on rouit ensemble les chanvres mâles et femelles dont la dureté, la force, la cohésion, sont souvent si diverses. Autrefois, le broyage était fait à la main, par le personnel de la ferme avant le lever et après le coucher du soleil, et par conséquent presque sans frais. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; les domestiques de l'exploitation trouvent que le labeur de la journée est assez long et assez dur pour n'avoir pas à le continuer pendant la nuit. Le cultivateur est obligé d'avoir recours à des espèces d'entrepreneurs de broyage, qui travaillent à la tâche, et par suite aussi vite et souvent aussi mal que possible. On ne peut trop s'en étonner ; s'il est un labeur ingrat et dur, que l'homme soit en droit de demander aux bras d'acier infatigables des machines, à coup sûr, c'est celui qui nous occupe. Aussi l'a-t-il demandé depuis longtemps, mais sans succès complet jusqu'à ce jour. Les puissantes machines ne pouvant fonctionner qu'à grands frais dans de vastes établissements industriels, sont sans application possible dans un pays de culture morcelée comme la nôtre, à une matière trop encombrante et trop lourde pour être transportée à distance ; — ce qu'il faudrait à notre agriculture, ce sont de petites machines, peu coûteuses, n'exigeant qu'un cheval et deux hommes pour les mettre en mouvement et les servir, et pouvant être adaptées à tous les manèges des machines à battre. Des essais très-louables ont été faits pour en établir d'après ces principes, non pas seulement par nos habiles constructeurs, mais aussi par ceux de tous les départements qui produisent du chanvre. Le problème est-il résolu?... Le dernier mot de la mécanique est-il dit?... Qui oserait le prétendre, et soutenir qu'il n'y a pas lieu de chercher encore mieux?...

MESSIEURS,

Dans ce rapide examen de la situation de l'industrie textile de notre département, et d'une des plus hautes et des plus importantes questions qui puisse être l'objet de vos délibéra-

lions, je n'ai pas eu la prétention d'épuiser la matière et de n'émettre que des idées sur lesquelles tout le monde soit d'accord ; je sais, au contraire, combien il y aurait encore à dire sur un aussi vaste et aussi important sujet, et je n'ignore pas que plus d'une opinion formulée au cours de ce travail est vivement controversée. Je n'ai eu qu'un but : appeler la discussion et la lumière ; poser des questions et provoquer autour d'elles une sorte d'agitation intellectuelle, propre à en hâter la solution. L'affaire est urgente, et le moment on ne peut plus opportun pour nous en occuper. Le Concours régional va donner lieu à un grand mouvement d'hommes et d'idées ; il va appeler l'attention publique sur les questions agricoles. Il va fournir aux inventeurs de procédés, aux constructeurs de machines, une excellente occasion de mettre leurs inventions en évidence, de faire apprécier et récompenser leurs efforts. Ne devrions-nous pas, nous aussi, profiter de ce moment pour ouvrir une grande et solennelle enquête sur la grande question dont je viens de soumettre les éléments à votre décision ?

Si vous le pensez comme moi, mettons-nous à l'œuvre, et, pour ne pas perdre de temps, nommons dès aujourd'hui une commission qui aura pleins pouvoirs pour mener cette œuvre à bonne fin. Le premier devoir de cette commission sera, ce me semble, de faire appel aux cultivateurs, aux industriels, aux commerçants les plus dévoués et les plus capables, qu'intéresse la production des chanvres, et de s'adjoindre parmi eux ceux dans lesquels elle trouvera le plus de lumières et de bonne volonté. Cet appel, je crois pouvoir vous l'affirmer, sera entendu par tous. Je me suis déjà assuré le concours moral et matériel de plusieurs des plus notables d'entre eux. Vous en trouverez la preuve dans le remarquable travail, et les offres généreuses dont, si vous le permettez, je vais dans un instant vous donner connaissance.

La Commission, à mon avis, devra faire aussi appel au Gouvernement, au Conseil général, à l'Administration municipale ; dans une question qui intéresse à un si haut point la richesse

du pays, le salaire de plus de *quarante mille* ouvriers, il n'est pas à craindre, ce me semble, que cet appel ne soit pas sympathiquement écouté.

MESSIEURS,

Pour vous témoigner ma reconnaissance de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à remplacer l'homme honorable et éminent qui, pendant deux ans, a présidé vos travaux avec tant de distinction, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous communiquer le résultat de mes recherches sur une question qui touche à toutes les branches des connaissances que votre titre et vos précédents vous obligent à cultiver. En agissant ainsi, je n'ai pas eu pour but de détourner votre attention de ces belles études littéraires, historiques ou philosophiques, qui élèvent l'esprit, ennoblissent le cœur, donnent à nos réunions tant d'intérêt et tant de charmes, et ont toujours eu pour moi un si puissant attrait ; j'ai voulu seulement vous fournir l'occasion de répondre par des faits, à ceux qui reprochent aux sociétés comme la nôtre, de trop accorder d'attention aux sciences, aux idées, aux théories purement spéculatives, de ne pas assez prendre part au mouvement matériel des sociétés, aux réalités pratiques de la vie.

En conséquence :

J'ai l'honneur de vous proposer de nommer une commission chargée de la mission déterminée précédemment. Cette commission, après avoir accompli son mandat, vous en rendra compte et vous soumettra les résolutions qu'elle aura adoptées (1).

Le Mans, le 20 janvier 1865.

Le Président, RICHARD.

Avocat.

(1) La proposition a été adoptée à l'unanimité.